

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° II - 300 Rect.

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 33**

### État B

**Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	0	0
Lutte contre la pauvreté : expérimentations	5 000 000	0
Actions en faveur des familles vulnérables	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Protection maladie	0	0
Égalité entre les hommes et les femmes	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
<b>TOTAUX</b>	5 000 000	0
	5 000 000	

---

<b>SOLDE</b>	
--------------	--

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à tirer les conséquences sur le plan budgétaire de l'extension du champ de l'expérimentation du revenu solidarité active (RSA).

L'ouverture supplémentaire de crédits relative à cet amendement sera gagée par une annulation de crédits à due concurrence lors de la deuxième délibération.